

Règlement intérieur Salle de la Colombe

Afin de garder à cette salle son meilleur aspect, et pour l'agrément de tous, vous voudrez bien veiller à :

- * Respecter l'ensemble du matériel : chaises, tables et des lieux, mais également les abords : (plantations, accès...).
- * Nous vous rappelons que l'heure limite d'utilisation de la salle est fixée à **1 heure**. Vous veillerez scrupuleusement à arrêter votre soirée au plus tard à l'heure précitée.
- * La salle devra être remise en parfait état de propreté aussitôt après utilisation et pour 6 heures le matin au plus tard.
- * Le nettoyage à effectuer par les soins des utilisateurs avant de partir comprend :
 - balayage
 - lavage des parties carrelées y compris le bar + le matériel
 - nettoyage des sanitaires et accès extérieurs le cas échéant
 - vider les corbeilles papiers

IMPORTANT :

Les déchets ménagers devront être impérativement triés (tri sélectif) dans des sacs poubelles soigneusement fermés, et déposés dans les containers mis à votre disposition dans la cour. Le verre devra être déposé dans le bac à verre prévu à cet effet

En cas de non respect de ces consignes, nous vous signalons que la caution pour le nettoyage et le respect du matériel sera retenue.

* **En quittant les lieux vous veillerez à :**

- éteindre toutes les lumières
- fermer toutes les portes

* **Pensez à la tranquillité des riverains, évitez de claquer les portières et les concerts de klaxons.**

Règlement intérieur local tables et chaises

- Le matériel doit être soigneusement entreposé et en état de propreté.
- Les tables seront mises plateau contre plateau.
- Les chaises empilées correctement par (13 maximum) et par catégorie.

Vous voudrez bien veillez à ne pas laisser les enfants entrer dans ce local.

